

SYNTHESE des travaux de la Commission Ethique publicitaire

RAPPORT présenté lors de l'Assemblée générale du 25 janvier 2010 à la Cour St-Paul

Membres de la commission: Lionel Graindorge, Jean-Francois Dessambre, Philippe Donneaux, Michel Defour, Jean-Claude Massart, Philippe Gillain et Stéphane Dor

Nous avons été accueillis à la Maison de la presse à deux reprises (août ; octobre) et quatre fois dans une salle de réunion chez Fortemps. La commission s'est donc réunie à ce jour 6 fois, dont les 4 dernières avec l'ensemble de ces membres.

Nous avons invité Madeleine Dembour à participer à une de nos réunions qui nous a parlé de son ouvrage sur la protection de l'identité visuelle. (Remarque pertinente de notre invitée : vous n'avez pas de femme au sein de votre commission...)

Chaque membre avait une mission spécifique à remplir et des travaux de recherche à présenter à chaque réunion avec pour objectif d'arriver en 2010 à proposer sur le site de l'UPMC 5 services :

- Conditions générales
- Un règlement concernant les Appels d'offre
- Gestion des droits d'auteurs
- une plateforme technique : où puis-je trouver tel ou tel service ?
- Liste de recrutement

Question : Que devons-nous faire pour obtenir cette notoriété de référence ?

Le but premier étant de rédiger une charte éthique (qui pourra être téléchargée sur le site), elle vous est présentée ce soir en avant-première et certainement officiellement lors du prochain Copimania.

Nous attirons l'attention sur la nécessaire exhaustivité des métiers représentés au sein de l'UPMC.

Le maître-mot quant au respect des consignes de la charte éthique serait l'AUTODISCIPLINE de chaque membre dans sa société.

La volonté est que l'UPMC fasse autorité en la matière.

En résumé, nous avons besoin de 6 éléments :

1. D'une charte pour les membres
2. De conditions générales
3. De gestion des droits d'auteurs
4. D'une déontologie dans les appels d'offre
5. D'un relai vers l'intérieur (tourné vers l'extérieur ?)
6. D'expertise

Nous comptons proposer un forum de discussion technique sur notre site pour nos membres exclusivement.

Le rôle de l'UPMC serait de garantir des règles de déontologie et d'encourager la solidarité entre l'ensemble de ces membres.

La volonté de tous les membres de la commission est de favoriser la circulation des informations entre membres, nous enrichir de nos expériences respectives, mais aussi, encore une fois, renforcer nos convictions dans l'espoir d'adopter une attitude commune et de devenir peut-être un groupe de pression.

La phrase clé que nous devons retenir, c'est : « **Il faut se faire respecter par son travail** »